PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES LORS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 14 décembre 2023

La séance du Conseil s'est tenue à la salle des fêtes à FOURMIES, le 14 décembre 2023 à 18h00.

Etaient présents : **Pour ANOR :** M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Mme Sandra PAGNIEZ, M. Bernard BAILLEUL ; **Pour BAIVES :** M. Claude GARY ; **Pour EPPE SAUVAGE :** Mme Vivianne DESMARCHELIER ; Pour FERON : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES :** M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, M. Jean-Pierre WILHELM, Mme Réjane CLEMENT, M. Jérôme ALCESILAS ; **Pour GLAGEON :** M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT, M. Ludovic ZACHARIE ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : Frédéric HOUARD ; **Pour OHAIN :** M. Sylvain OXOBY ; **Pour TRELON :** M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, M. Eric BONGIBAULT ; **Pour WALLERS EN FAGNE :** M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES :** M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELLIER, M. Pascal COBUT, M. Clément CHIKH ; **Pour WILLIES :** M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour FOURMIES :** Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE ; **Pour OHAIN :** Mme Lydie BUREL a donné pouvoir à M. Sylvain OXOBY ; **Pour TRELON :** Mme Emilie BARBET a donné pouvoir à M. Thierry REGHEM ; Pour WIGNEHIES : Mme Sylvie FOUAN a donné pouvoir à Mme Valérie SELLIER,

Etaient absents ou excusés : **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, Mme Véronique BOUBIA, Cédric GLASSET ;

1/ SERVICES FINANCIERS :

- DM n°2 Budget Général et Budget Annexe
- Subvention E-CATALYST 2023
- Subvention GPF 2023
- Subventions – versement d'acomptes pour 2024 (OT de l'Avesnois, Baraque Liberté)
- Demande fonds de concours (Anor, Wallers-en-fagne, Wignehies, Glageon, Anor)

2/ SANTE :

- Signature de la convention avec le Département – Implantation centre de santé départemental

3 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Convention d'adhésion territoires d'industrie

4 / MOBILITE :

- Adhésion à la centrale d'achat Hauts de France Mobilités – Transport A la Demande

5 / HABITAT :

- Dossiers OPAH

Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1/ SERVICES FINANCIERS

DM n°2 Budget Général et Budget Annexe

Des éléments non prévus dans le budget rendent nécessaires l'ajustement de certains crédits ouverts au titre du Budget Primitif notamment ceux relatifs aux amortissement prorata temporis, obligatoires compte tenu l'adoption de la M57 depuis le 1er janvier de cette année.
Des modifications sont proposées.

Le conseil communautaire adopte la délibération à la majorité des suffrages exprimés (une abstention)

Subvention E-CATALYST 2023

La Grande Ecole du Numérique, située à l'Espace François Mitterrand – 59610 FOURMIES, accompagne des personnes dans le cadre de formations de développeur Web et concepteur développeur d'applications notamment. La session 2023/2024 bénéficiera à 12 apprenants.
E-catalyst, qui porte cette 4ème session de formations, sollicite la communauté à hauteur de 12 000 €.

Mickaël HIRAUX précise que la commune de Fourmies finance à même hauteur.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

Subvention GPF 2023

L'association Grand Prix de Fourmies sollicite, pour son édition 2023, la communauté pour le versement d'une subvention de 33 000€ répartie de la manière suivante : 30 000€ pour la course cycliste masculine et 3 000€ pour la course cycliste féminine.

Mme BOUTTEFEUX souligne la disparité sur l'axe de l'égalité Hommes/ et indique dès lors qu'elle va s'abstenir.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à la majorité des suffrages exprimés (une abstention)

Subventions – versement d'acomptes pour 2024 (OT de l'Avesnois, Baraque Liberté)

L'Office de Tourisme de l'Avesnois et l'association « La Baraque Liberté » sollicitent la communauté pour le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement à percevoir en 2024 pour fluidifier leur gestion de trésorerie.

Il serait attribué une avance de 75 000€ à l'Office de Tourisme de l'Avesnois et de 3 000€ à La Baraque Liberté.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité dans ce sens.

Demande de fonds de concours (Anor, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Glageon, Anor)

Dans le cadre de l'attribution de fonds de concours, la communauté a été saisie pour les projets suivants :

COMMUNE	PROJET	Montant proposé	Exercice
BAIVES	Aménagement des locaux	1 618.46 €	2023
WALLERS EN FAGNE	Aménagements des locaux à vocation polyvalente	15 000 €	2023
WIGNEHIES	Réhabilitation ancien groupe scolaire	30 000 €	2023
GLAGEON	Réhabilitation Dojo	30 000 €	2023
ANOR	Création d'une micro crèche	50 000 €	2024

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Autorisation pour engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Certaines dépenses nouvelles d'investissement ne peuvent attendre le vote des budgets primitifs 2024 et nécessitent de les autoriser, il est donc nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de ces dépenses préalablement au vote du budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

2/ SANTE

Signature de la convention avec le Département – Implantation centre de santé départemental

Dans la continuité de l'acquisition d'un équipement situé au 29B rue Roland Rouleau à Glageon pour y implanter un centre de santé départemental, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec le Département du Nord.

Jean-Luc PERAT précise que ce centre accueillera 3,5 équivalents temps plein répartis sur plusieurs médecins qui seront salariés du Département du Nord. Ils pourront être amenés à travailler en étroite collaboration avec les EHPAD du secteur.

Frédéric BETTIGNIES précise que les travaux se réalisent rapidement grâce à la réactivité et l'implication d'entreprises locales telles que Fabien MOREAU et APPELEC. Les locaux seront composés d'un accueil, de 4 cabinets, 2 bureaux, 2 espaces pour des activités paramédicales, 1 local technique et des sanitaires.

L'inauguration devrait se tenir le 26 janvier après-midi.

Mickaël HIRAUX précise que c'est un choix d'aménager ce centre hors des murs des maisons de santé afin de laisser la possibilité à des médecins libéraux s'y installer.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention d'adhésion territoires d'industrie

En collaboration avec l'Etat, neuf territoires industriels de la Région Hauts-de-France, les agglomérations de Valenciennes Métropole, de La Porte du Hainaut, de Maubeuge Val de Sambre, de Cambrai, du

Caudrésis-Catésis, du Douaisis Agglo et les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et du Sud Avesnois, ont souhaité mutualiser leurs moyens et leurs efforts pour animer le dispositif Territoire d'Industrie.
Afin d'animer ce dispositif, il est nécessaire que la CCI, porteuse, y dédie 2 postes de chef de projet.
Ces postes seront financés par la CCI à hauteur de 19 730.00 € (soit 12%), l'Etat dans le cadre du FNADT à hauteur de 35 000.00 € (soit 22%) et les 9 territoires pour un montant total de 105 000 € (11 666.67 € x 9, soit 66%).
Il convient donc de signer une convention entre la CCI, l'Etat et les 9 territoires pour une période de 2 ans à compter de l'intégration des chefs de projet.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

4/ MOBILITE

Adhésion à la centrale d'achat Hauts de France Mobilité – Transport A la Demande

Le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités s'est constitué en centrale d'achat et ainsi pouvoir permettre à ses membres et partenaires délégués de sélectionner un opérateur de transport à la demande (TAD) dans le cadre d'un marché mutualisé.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat TAD en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat TAD ne lui convient pas in fine.

L'adhésion à la Centrale d'Achat TAD est gratuite.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

5/ HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) : versement de subventions

Il est proposé de délibérer sur le versement des subventions communautaires dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 12 418.00 € réparti entre 4 dossiers de propriétaires occupants et 3 dossiers de propriétaires bailleurs.

Le président précise à l'assemblée que le dispositif fonctionne très bien et notamment sur des travaux lourds de réhabilitation.

Le Conseil Communautaire adopte la délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance
Monsieur M. SIMPERE

Le Président,
Monsieur M. HIRAUX